



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 21 mars 2012** à 18 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	15/03/2012
Affichage	15/03/2012

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

THEME : TRAVAUX 2.

**OBJET : REALISATION D'UNE
VOIE VERTE DANS LE CADRE
DU PADS (PROJET
D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE
ET SOLIDARITE).**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

MUSSON Pascal pouvoir à JIMENEZ Claude.
NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.
ESTACHY Monique pouvoir à SIMOND Stéphane.
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

Absents-Excusés :

MUSSON Pascal, NICOLOSO Alain, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Francine DAERDEN.

Par délibération n° 2011-340, en date du 20 octobre 2011, le Conseil Municipal de Briançon a approuvé le principe du projet de réalisation d'une voie verte dans le cadre du PADS.

La réalisation d'une étude en régie porte sur un itinéraire de déplacements doux dans la continuité de celui qui sera créé du Col du Lautaret jusqu'à la limite de commune avec Saint-Chaffrey et de le prolonger jusqu'à la gare SNCF ou jusqu'au Parc des Sports.

Il apparaît aujourd'hui qu'il est nécessaire de recourir à un bureau d'études spécialisé en complément de l'étude qui sera effectuée en régie.

L'étude réalisée en régie communale comprendra le diagnostic de l'existant, l'analyse des risques et le projet prévisionnel pour 9 872 € H.T.

L'étude complémentaire effectuée par le bureau d'études comprendra la réalisation du programme d'aménagement d'ensemble et l'estimation des coûts, pour 6 850 € H.T.

Le montant global de l'étude n'est pas modifié et le plan de financement proposé est le suivant :

Besoins		Ressources	
Montant H.T.	16 722,40 €	Conseil Régional 50 %	8 361,20 €
Montant T.V.A.	3 277,60 €	Autofinancement 50 %	8 361,20 €
		TVA	3 277,60 €
Montant T.T.C.	20 000,00 €	Total	20 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le principe de la réalisation de ces études.
- D'approuver le plan de financement proposé.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des instances susceptibles de participer au financement des travaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 27 MARS 2012

PUBLIÉ LE 27 MARS 2012

NOTIFIÉ LE 29 MARS 2012